

**ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES**

863072800

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2018.

**Avis publics**

Commune d'Azélot

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 sur la révision du POS transformé en PLU
**2<sup>e</sup> insertion**

Par arrêté n° 3 du 27 juin 2018, le maire d'Azélot a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme. Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

A cet effet, M. Patrick LANG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie, pour une durée de 32 jours, à partir du 29 août 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- mercredi 29 août 2018, de 16 h à 18 h 30 ;
- mercredi 19 septembre 2018, de 18 h à 20 h 30 ;
- samedi 29 septembre 2018, de 10 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, ainsi que sur le site [mairieazelot.plu@orange.fr](mailto:mairieazelot.plu@orange.fr)

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire enquêteur et à [mairieazelot@wanadoo.fr](mailto:mairieazelot@wanadoo.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la mairie.

Contact

Le **légales et judiciaires**

Tout des sociétés, appels d'offres, tribulation, enquêtes publiques, etc.  
 Envoyer votre texte par mail : [Verlegales@estrepubicain.fr](mailto:Verlegales@estrepubicain.fr)

8926500

VO

**Avis publics**

Commune d'Azélot

30 juillet 2018

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 sur la révision du POS transformé en PLU
**1<sup>re</sup> insertion**

Par arrêté n° 3 du 27 juin 2018, le maire d'Azélot a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme. Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

A cet effet, M. Patrick LANG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie, pour une durée de 32 jours, à partir du 29 août 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- mercredi 29 août 2018, de 16 h à 18 h 30 ;
- mercredi 19 septembre 2018, de 18 h à 20 h 30 ;
- samedi 29 septembre 2018, de 10 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, ainsi que sur le site [mairieazelot.plu@orange.fr](mailto:mairieazelot.plu@orange.fr)

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire enquêteur et à [mairieazelot@wanadoo.fr](mailto:mairieazelot@wanadoo.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le conseil municipal. Toutes informations peuvent être demandées à M. le Maire.